

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 février 2020

Date d'affichage 24 février 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 5 procurations)

votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200304-DEL_20_03_04_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2020

Affichage : 06/03/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry BODIN, Mme Sophie DOLLON, M. Gaëtan THOMAS, Mme Delphine LETESSIER

Excusés : M. Philippe GALLAND, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Michel DIEDERICH, M. Thierry PERRE, M. Jacky TACHEAU (Pouvoir donné à Josette JACOB)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Jean THOREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FIPD 2020 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE CAMERA MOBILE POUR LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur THOMAS Gaëtan, Conseiller Municipal, informe le conseil qu'au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance 2020, un appel à projet nous permet de présenter le dossier d'acquisition d'une caméra mobile de vidéo protection afin de renforcer le dispositif existant déployé sur notre commune. Les crédits nécessaires à cette acquisition soit 8 067,60 € TTC, sont inscrits au budget primitif 2020.

L'aide sollicitée pour ce dossier auprès des services de l'Etat pourrait atteindre 80% du montant HT soit 5 378 €.

CONSIDERANT que pour ce faire, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de l'Etat,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- Déposer la demande au titre du FIPD 2020 d'obtention d'une subvention pour l'acquisition d'une caméra mobile de vidéo protection (coût d'acquisition TTC 8 067,60 €),
- Signer tous documents en vue de l'obtention de cette subvention.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU